

**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES**



AIN

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juin 2022**

Convocation a été faite le 9 juin 2022

Secrétaire de séance : Brigitte ROCHE

Excusés : M Damien BOUHOIR donne pouvoir à M Christophe SAINT-CYR

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité

Sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire, le conseil municipal a délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Décisions prises par délégation du conseil municipal

N° 2022-01 : demande de subvention DETR

N° 2022-02 : demande de subvention au département de l'Ain

N° 2022-03 : demande de subvention au département de l'Ain

2. Administration générale

- **Modalité de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels, et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d' une dérogation. Pour ce faire, le conseil doit choisir par délibération les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Afin de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes et pour faciliter l'accès à l'information de tous les administrés Madame le Maire propose de conserver la

publicité des actes réglementaires et décisions par affichage à la mairie.

ACCORD UNANIMITE

- **Approbation du cahier des prescriptions du camping**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la réglementation impose des prescriptions visant à garantir la sécurité des occupants de terrains de camping. D'un point de vue de la sécurité, le terrain de camping constitue une zone particulière.

Afin de remplir cette obligation, le maire en liaison avec l'exploitant doit établir un cahier des prescriptions de sécurité qui va regrouper les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation.

ACCORD UNANIMITE

3. Finances

- **Demande de subventions cheminement piéton**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de cheminement piéton pour la RD66. Le montant des travaux prévisionnels s'élève à 91 979.40€ HT. Lors de sa séance du 7 avril 2022, le conseil municipal a délibéré pour demander une subvention au département de l'Ain, mais celle-ci ne correspond pas au bon volet du pacte de territoire. Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et au département de l'Ain dans le volet « équipement de proximité des communes » du pacte de territoire.

Plan de financement :

Source	Montant HT
Commune : autofinancement	18 395.88 €
Département de l'Ain (taux maxi : 30%)	27 593.82€
Etat (taux maxi 50%)	45 989.70 €
TOTAL	91 979.40€

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2022-04-013
- **APPROUVE** le projet de travaux de création d'un cheminement piéton sur la RD 66 tel que présenté par la commission travaux
- **DIT** que les travaux seront réalisés en fin d'année 2022 début 2023
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget communal
- **SOLLICITE** l'aide de l'ETAT d'un montant de 45 989.70€ HT et l'aide du département de l'Ain d'un montant de 27 593.82€ HT sur la base du coût estimatif des travaux s'élevant à 91 979.40€ HT.

ACCORD UNANIMITE

- **Demande de subvention relamping**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de relamping en LED des projecteurs du stade de foot, de la salle polyvalente ainsi que d'une salle de classe. Le montant prévisionnel du relamping s'élève à 15 098.70€.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du département de l'Ain dans le cadre du pacte de territoire, au volet « transition énergétique » pour l'année 2023.

Plan de financement :

Source	Montant HT
--------	------------

Commune : autofinancement	12 078.96€
Département de l'Ain (taux maxi : 20%)	3 019.74€
TOTAL	15 098.70€

- **APPROUVE** le projet de relamping en LED des projecteurs du stade de foot, de la salle polyvalente et de la salle de classe tel que présenté par la commission travaux.
- **DIT** que les travaux seront réalisés début 2023
- **SOLLICITE** l'aide du département de l'Ain pour un montant de 3 019.74€ HT sur la base du coût estimatif des travaux s'élevant à 15 098.70€ HT.

ACCORD UNANIMITE

4. Intercommunalité

- **Compte-rendu du conseil communautaire du 2 juin 2022 (Christine FORNÈS)**

Lors du conseil communautaire, plusieurs points ont été votés : la modification de la composition du comité de pilotage NATURA 2000 avec l'élection de deux représentants. La commune d'Ambérieux en Dombes y participe ; un nouveau budget annexe « déchets » va être créé, ce sera le 7^{ème} budget de la communauté de communes ; le reversement de 2% de la taxe d'aménagement par les communes pour les zones artisanales ; un complément de taux pour la CFE, auparavant le taux était en dessous des seuils mais aujourd'hui la différence des 0.58% sera mis en réserve ; la création du comité social territorial qui est composé de membres du personnel et d'élus ; l'extension des missions des vacataires dont la mission était à l'origine la distribution des bacs jaunes, il a été voté le maintien de 5 emplois en cas de besoin. Il est possible de candidater directement à la CCDSV.

Le conseil a également établi les différents critères pour bénéficier de fonds de concours pour la réalisation d'infrastructures, de pistes cyclables ou de parkings de covoiturage ; un plan de financement a été voté pour la réhabilitation de la Recyclerie ; et la CCDSV a adhéré pour un appel à projet de l'ADEME porté par le SYTRIVAL pour la collecte séparée de biodéchets. Cette expérimentation aura lieu dans le centre de Trévoux à partir de janvier 2023.

PREND ACTE

5. Enfance – Ecole

- **Compte-rendu du conseil d'école**

Lors de ce conseil d'école, il a dans un premier temps été évoqué les protocoles sanitaires. La mairie a installé dans les salles de classe des capteurs de CO² qui sont saturés au bout de 15 minutes. Ensuite, un point a été fait sur le RASED et sur les sorties scolaires.

Différents projets ont été évoqués : reprendre le français, 30 minutes de sport à l'école, le climat scolaire ainsi que les relations avec la mairie et avec Oxy'jeunes.

Ensuite, concernant les effectifs, 275 enfants sont prévus en janvier. pour l'ouverture d'une 11^{ème} classe, le seuil est fixé à 280 enfants.

Enfin, la fête de l'école aura lieu le 25 juin sans spectacle organisé par les enseignants à cause du covid.

6. Vie locale

- **Compte-rendu des commissions municipales**

Commission du personnel : la commission a validé le montant des primes annuelles, différents recrutements sont en cours (apprentie ATSEM, policier municipal, ATSEM et un saisonnier sur deux périodes pour le service technique).

Groupe de travail route de Rancé : la réflexion sur le stade de foot avance.

Groupe de travail médecins: des petits films ont été tournés avec les différents professionnels de santé présents sur la commune. Cela s'est fait avec les enfants du CME et ce sont deux jeunes ambarrois qui filment.

CME : la dernière réunion du CME a eu lieu, ils ont travaillé sur un petit film pour l'inauguration des boîtes à idées.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale du comité des fêtes (Alex COLOMB)**

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 10 juin. Deux manifestations ont pu être organisées en 2021 : un concert pour la CCDSV en octobre et le beaujolais nouveau. Ces manifestations ont eu un succès.

Pour l'année 2022, plusieurs manifestations sont prévues : le repas du 14 juillet, le forum des associations, une soirée cabaret (15 octobre), un concert CCDSV (4 novembre) ainsi que le beaujolais nouveau.

Le comité des fêtes est à la recherche de bénévoles.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale de l'APADE (Guillaume FOUCAUT)**

L'assemblée générale de l'APADE a eu lieu le 10 juin. En 2021, il y a eu 9 visites ainsi que deux enquêtes au château. A ce jour en 2022, il y a eu 70 visiteurs, dont une association ainsi que deux classes.

Deux jeunes sont arrivés dans l'association et vont être formés pour être guide lors des visites du château.

L'association participera aux journées européennes du patrimoine de septembre et afin de désengorger ces journées, une réflexion est en cours pour proposer en amont une visite pour les ambarrois(es).

- **Compte-rendu de l'assemblée générale d'Oxy'jeunes (Dominique FATOME)**

L'assemblée générale a eu lieu le 11 juin. Il a été évoqué les difficultés de trouver du personnel. Il est prévu un trombinoscope avec l'affichage des animateurs.

L'année s'est soldée par un résultat positif.

7. Questions diverses

- **Composition des bureaux de votes**

- **Agenda**

Samedi 25 juin	9h45 10h00-12h00	Inauguration des boîtes à idées du CME Fête de l'école
Jeudi 30 juin	19h30	Remise des cadeaux aux CM2
Samedi 2 juillet	12h00	Repas champêtre CCAS
Lundi 4 juillet	20h00	Commission finances
Mercredi 6 juillet	12h00	Repas du personnel
Mardi 12 juillet	20h30	Commission travaux
Jeudi 14 juillet	19h00	Fête nationale : repas, feu d'artifice
Jeudi 21 juillet	20h30	Conseil municipal
Jeudi 8 septembre	20h30	Conseil municipal
Samedi 8 octobre		Journée de cohésion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Affiché en exécution de l'article L 2125 du Code Général des Collectivités Territoriales,



Le Maire
C. FORNÈS